

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 23 février 2026 au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville en la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Monsieur le conseiller François St-Cyr
Monsieur le conseiller Jean-Christophe Corbeil-Aucoin
Madame la conseillère Céline Prigent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Sont absents : Monsieur le conseiller Robert Charron et Madame la conseillère Liette Lamarre.

La convocation a été signifiée légalement comme la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, Chapitre C-19) le requiert.

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h37.

2026-02-57

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Appuyé par Madame la conseillère Céline Prigent

D'ACCEPTER l'ordre du jour de cette séance tel que présenté ;

Adoptée à l'unanimité

2026-02-58

3.0 DÉCISION À PRENDRE RELATIVEMENT À UN EMPLOYÉ SUSPENDU LE 17 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller François St-Cyr
Appuyé par Madame la conseillère Céline Prigent

QUE le Conseil municipal confirme que le processus d'enquête visant un employé est terminé, qu'il y a lieu d'annuler la suspension de l'employé et de procéder immédiatement à la réintégration à son poste.

Adoptée à l'unanimité

2026-02-59

4.0 DÉCISION À PRENDRE RELATIVEMENT À UNE ENTENTE (TRANSACTION-QUITTANCE) À INTERVENIR AVEC L'EMPLOYÉ AYANT FAIT L'OBJET D'UNE SUSPENSION LE 17 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Christophe Corbeil-Aucoin

D'APPROUVER l'entente de transaction-quittance à intervenir avec un employé et autoriser monsieur le maire Walter Letham à en signer les documents requis au nom de la Municipalité.

AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim à donner suite à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2026-02-60

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Christophe Corbeil-Aucoin

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 18h44.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-
TRÉSORIER PAR INTÉRIM**